



Nous sommes là pour vous

Des régimes d'assurance et d'épargne
qui répondent à vos besoins d'aujourd'hui
et de demain.



La vie est plus radieuse sous le soleil

Comment la Sun Life peut vous aider

Un changement d'emploi n'est jamais simple. C'est une période marquée par beaucoup d'émotions, de questions et de décisions importantes. Nous sommes là pour vous aider.

Nous comprenons que remplacer votre assurance et décider quoi faire de l'argent accumulé dans votre régime d'épargne au travail, ce n'est pas ce qui vous préoccupe le plus en ce moment. Nous proposons une variété d'options de couverture de frais médicaux et dentaires, d'assurance-vie et d'assurance contre les maladies graves, y compris des couvertures à établissement garanti **offertes seulement pour une période limitée**; il est donc important d'agir vite.

Nos régimes d'assurance et d'épargne sont conçus pour répondre à vos besoins d'aujourd'hui et de demain. Pourquoi rester avec nous? Voici quelques raisons.



Des conseils adaptés à vos besoins

Notre équipe de conseillers en services financiers autorisés (personnes portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec) peuvent évaluer vos besoins en matière d'assurance et de produits d'épargne et vous recommander des solutions correspondant à votre budget.



Une protection pour ce qui compte le plus grâce au remplacement de votre couverture d'assurance

Communiquez avec nous dans les délais indiqués au tableau de la page 3 pour remplacer votre assurance-vie, votre assurance contre les maladies graves ou vos garanties de frais médicaux et dentaires.



La souplesse voulue pour choisir ce qui vous convient le mieux

Nous vous aiderons à choisir la couverture la mieux adaptée à vos besoins. En tout temps par la suite, vous pourrez y faire des ajouts ou des modifications, ou l'annuler entièrement.



Un accès simple et pratique aux renseignements sur votre couverture

Vous pourrez consulter et gérer votre couverture en accédant à maSunLife.ca et à l'**appli ma Sun Life** au moyen du même code d'accès et du même mot de passe que ceux que vous utilisiez pour votre régime au travail.



Du soutien en personne

Si vous préférez avoir du soutien en personne ou souhaitez obtenir des services-conseils complets, nous trouverons pour vous un conseiller Sun Life dans votre région. Un conseiller peut aussi examiner votre situation financière dans son ensemble.

Poursuivez en toute confiance votre relation avec un assureur de choix. Des millions de personnes au pays nous confient leur sécurité financière à toutes les étapes de leur vie.



Remplacer votre assurance-vie et votre assurance-santé est facile. Appelez-nous!

Toutes les options d'assurance-vie et d'assurance-santé décrites dans cette brochure comportent des plafonds de couverture (voir les pages 5 à 11).

Nous avons résumé vos options dans le tableau ci-dessous. Vous trouverez plus de précisions à la section *Comprenez les options qui s'offrent à vous*, à la page 5. Certaines de ces options sont accessibles pour une période limitée seulement, alors ne tardez pas. Appelez-nous au **1-877-893-9893**. Un conseiller en services financiers (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec) vous aidera à trouver les solutions d'assurance-vie et d'assurance-santé adaptées à vos besoins financiers et à votre budget, et vous aidera à faire votre adhésion par téléphone.

Assurance-vie		Assurance maladies graves	Assurance-santé	Épargne-retraite
Transformation garantie	Mes Choix vie	Assurance contre les maladies graves Continuité	Mes Choix santé	Régime Nouveaux choix
Fenêtre d'admissibilité (dès le jour où la couverture de votre régime au travail prend fin)				
31 jours	60 jours	60 jours	60 jours	En tout temps
Transformez votre assurance-vie en contrat individuel sans questionnaire sur la santé ni examen médical. Les résidents du Québec peuvent obtenir une couverture pour leur conjoint et leurs enfants.	Transférez votre assurance-vie et celle de votre conjoint si vous avez entre 18 et 65 ans, à condition de répondre à quelques questions simples sur la santé.	Si vous étiez couvert par l'assurance contre les maladies graves du régime de votre employeur auprès de la Sun Life, vous pouvez transférer la couverture pour vous, votre conjoint et vos enfants sans avoir à répondre à des questions sur votre état de santé ni à subir d'examen médical.	Remplacez votre assurance-maladie complémentaire et votre assurance dentaire sans examen médical si vous avez entre 18 et 74 ans.	Gérez et faites fructifier l'argent accumulé dans votre régime d'épargne et de retraite au travail.
Vous avez plus de 65 ans? Appelez-nous dès maintenant pour connaître les autres produits qui vous sont offerts.				

Nous sommes là pour vous aider. Appelez-nous ou visitez-nous en ligne dès aujourd'hui.



1-877-893-9893
entre 8 h et 20 h HE | du lundi au vendredi



Ouvrez une session sur **maSunLife.ca** et sélectionnez **mon centre financier > Demandes > Changement d'employeur**



Comprenez les options qui s'offrent à vous

Les renseignements contenus dans cette section vous aideront à décider de ce qui vous convient le mieux. Prenez-en connaissance par vous-même ou appelez-nous pour que nous les passions en revue avec vous. Nous prendrons tout le temps nécessaire pour répondre à vos questions et vous guider vers le meilleur choix pour vous.

Le terme « conjoint » désigne votre conjoint par mariage ou la personne avec laquelle vous vivez depuis au moins un an et que vous reconnaissez publiquement comme votre conjoint.

Options d'assurance-vie

Deux options s'offrent à vous pour remplacer la couverture d'assurance-vie de votre régime au travail, selon vos besoins. Si vous cherchez à remplacer votre assurance-vie de façon temporaire, nous avons une option souple et peu coûteuse appelée Mes Choix vie. Si vous avez besoin d'une assurance-vie à long terme ou si vous préférez ne pas répondre à des questions sur la santé, vous trouverez peut-être souhaitable de discuter avec un conseiller Sun Life des options de transformation garantie que nous offrons. Le conseiller Sun Life pourra aussi vous présenter d'autres options d'assurance-vie afin que vous obteniez la couverture qui vous convient. Sinon, parler à un conseiller en services financiers (personne portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec) est le meilleur moyen de déterminer quelle option répond le mieux à vos besoins. Il vous suffit de nous appeler au **1-877-893-9893** entre 8 h et 20 h HE, du lundi au vendredi, et nous vous aiderons à faire le meilleur choix pour vous.

	Transformation garantie de l'assurance-vie	Mes Choix vie
De quoi s'agit-il?	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat individuel pour une couverture temporaire ou permanente • Couverture garantie • Achat auprès d'un conseiller Sun Life 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat individuel pour une couverture temporaire seulement • Questionnaire simple sur la santé • Achat par téléphone auprès d'un conseiller en services financiers autorisé
Qui peut être couvert?	<ul style="list-style-type: none"> • Votre conjoint et vous • Pour les résidents du Québec : votre conjoint, vos enfants et vous 	<ul style="list-style-type: none"> • Votre conjoint et vous, si vous avez entre 18 et 65 ans
Quand devez-vous en faire la demande?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les 31 jours suivant la date où la couverture de votre régime au travail prend fin 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les 60 jours suivant la date où la couverture de votre régime au travail prend fin
Quelle est la durée de cette couverture?	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez choisir la durée de votre couverture, qui se renouvellera chaque année jusqu'à 65 ans, ou • La couverture d'assurance-vie est permanente et payée en totalité jusqu'à 100 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • La couverture est temporaire et se renouvellera chaque année jusqu'à 80 ans • Le capital est réduit de 50 % à 70 ans
Quel est le montant de couverture offert?	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 200 000 \$, sans montant minimum • Jusqu'à 400 000 \$ pour les résidents du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 1 000 000 \$, avec un montant minimum de 1 000 \$

Quelles conditions s'appliquent?	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun questionnaire de santé ni examen médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques questions simples sur la santé, variant selon le montant de couverture demandé, mais aucun examen médical
Combien ça coûte?	<ul style="list-style-type: none"> • Les primes varient selon le montant de la couverture et le type de contrat, temporaire ou permanent. Mais elles sont généralement plus élevées étant donné que la couverture est garantie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les primes varient selon le montant de la couverture, mais elles sont généralement moins élevées étant donné que vous devez répondre à des questions de base sur la santé
Une couverture supplémentaire est-elle offerte?	<ul style="list-style-type: none"> • Pas pour la couverture temporaire. Pour la couverture permanente, vous pouvez ajouter une garantie Décès accidentel 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez ajouter une garantie Décès accidentel, qui donne lieu au versement d'une prestation, en plus des autres prestations d'assurance, lorsque le décès est causé par un accident • Fin de l'assurance à 70 ans

Ce résumé n'inclut pas tous les renseignements sur ces produits. Veuillez communiquer avec la Sun Life pour connaître l'ensemble des conditions, des exclusions et des restrictions qui s'appliquent aux contrats décrits ci-dessus.

Options d'assurance-santé

Assurance contre les maladies graves Continuité – pour vous, votre conjoint et les enfants à votre charge

Lorsque nous transférons votre couverture, nous utilisons la date d'effet de votre régime au travail pour votre nouveau régime. Ainsi, certaines exclusions habituellement applicables aux nouveaux régimes, comme la période moratoire, ne s'appliquent pas de nouveau. Pendant la période moratoire, vous n'êtes pas admissible à la prestation si vous recevez un diagnostic ou présentez des symptômes d'une affection couverte. Cette période est de 90 jours pour un cancer ou une tumeur cérébrale bénigne et de un an pour la maladie de Parkinson. Nous utilisons également la date d'effet de votre couverture au travail pour la restriction relative aux affections préexistantes.

Vous et votre conjoint devez avoir entre 18 et 69 ans (ou 65 ans, s'il s'agit de l'âge maximum permis par le régime de votre ancien employeur).

Vous aurez la possibilité de transformer la couverture d'assurance contre les maladies graves Continuité de vos enfants en une couverture pour adulte, jusqu'à un montant maximum, quand ils cesseront de répondre à la définition de personne à charge.

Mes Choix santé – pour vous, votre conjoint et les enfants à votre charge

Nous faisons en sorte qu'il soit facile pour vous et votre famille de garder une couverture de frais médicaux et de frais dentaires. Si vous avez entre 18 et 74 ans, vous pouvez faire votre demande d'assurance par téléphone auprès d'un de nos conseillers en services financiers (personnes portant le titre de conseiller en sécurité financière au Québec) **dans les 60 jours** suivant la date à laquelle la couverture de votre régime collectif a pris fin.

Il n'y a aucun examen médical à subir et vous pouvez obtenir une couverture pour vous, votre conjoint et les enfants à votre charge. En outre, les enfants à votre charge peuvent demander une couverture Mes Choix santé en leur propre nom quand ils ne sont plus admissibles à votre régime. Consultez la page 8 pour en savoir plus sur l'admissibilité des personnes à charge.

Si vous êtes résident du Québec, vous devez adhérer à la couverture de la RAMQ pour les frais de médicaments sur ordonnance lorsque vous quittez votre régime au travail, à moins que vous soyez admissible à une couverture au titre d'un autre régime collectif. Le régime Mes Choix santé ne se substitue pas à un régime collectif d'assurance-maladie offrant une couverture de frais de médicaments sur ordonnance. Il est le deuxième payeur conformément à la loi régissant la RAMQ. Rendez-vous à ramq.gouv.qc.ca et sélectionnez **Citoyens > Assurance médicaments** ou composez le **1-800-561-9749** pour en savoir plus.

**Best Doctors^{MD} –
inclus avec les deux options
d'assurance-santé**

Vous, votre conjoint, les enfants à votre charge, vos parents et vos beaux-parents aurez accès au Réseau Best Doctors, un service de consultation médicale. Best Doctors reverra en profondeur votre dossier médical ou vous renseignera sur les ressources offertes au Canada ou ailleurs (disponibilité, processus de recommandation, coût, etc.). En outre, si vous tombez gravement malade, vous serez mis en contact avec un expert réputé qui examinera votre diagnostic et votre plan de traitement et formulera des recommandations pour la suite des choses. De plus, vous pourrez continuer d'utiliser les services de Best Doctors jusqu'à quatre mois après le versement du capital de votre assurance contre les maladies graves.

Pour en savoir plus sur Best Doctors, appelez au **1-877-419-2378** ou rendez-vous sur **bestdoctors.com/canada**.



La Sun Life offre d'autres produits d'assurance-santé.
Renseignez-vous auprès d'un conseiller en services financiers en appelant
au **1-877-893-9893**.



Mes Choix santé—trois niveaux d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance dentaire

Les principales caractéristiques de nos régimes Mes Choix santé sont résumées dans le tableau ci-dessous. Vous voulez en savoir plus avant de prendre votre décision? Vous pouvez consulter un contrat type Mes Choix santé. Appelez-nous au **1-877-893-9893**. Nous serons heureux de l'examiner dans le détail avec vous.

Pour être admissible à la formule standard avec couverture des frais dentaires ou à la formule étendue, vous devez être couvert par la garantie dentaires de votre régime au travail ou de votre régime de retraités.

Les maximums indiqués s'appliquent par assuré et par année civile, sauf indication contraire. Dans le cas de maximums applicables sur une période de plusieurs années (p. ex., sur deux ans), la période débute à la date à laquelle les frais sont engagés pour la première fois. Cette couverture ne s'applique pas aux frais couverts par les régimes de soins de santé publics.

Les personnes à charge admissibles sont vos enfants et les enfants de votre conjoint (autres que les enfants en famille d'accueil) qui ne sont pas mariés et ont moins de 21 ans. L'enfant de moins de 25 ans qui étudie à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu et dont vous assurez entièrement le soutien sur le plan financier est également considéré comme une personne à charge admissible. De même, les enfants qui ne peuvent subvenir à leurs besoins en raison d'une incapacité physique ou mentale survenue pendant qu'ils étaient entièrement à votre charge sur le plan financier, selon les mêmes critères d'âge, sont couverts.



	Formule standard	Formule standard avec assurance dentaire	Formule étendue
Maximums des frais admissibles (sauf pour les soins médicaux d'urgence en voyage et les frais dentaires)			
Maximum à vie	250 000 \$	250 000 \$	300 000 \$
Médicaments			
Médicaments d'ordonnance	80 %, jusqu'à 1 000 \$ par année. Couverture des frais d'exécution d'ordonnance raisonnables normalement exigés jusqu'au maximum prévu.	80 %, jusqu'à 1 000 \$ par année. Couverture des frais d'exécution d'ordonnance raisonnables normalement exigés jusqu'au maximum prévu.	80 %, jusqu'à 2 000 \$ par année. Couverture des frais d'exécution d'ordonnance raisonnables normalement exigés jusqu'au maximum prévu.
Frais de médicaments couverts	Les médicaments et articles doivent obligatoirement être délivrés par un pharmacien sur l'ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste pour être couverts.		
Soins de la vue			
Lunettes ou lentilles	150 \$ tous les deux ans.	150 \$ tous les deux ans.	200 \$ tous les deux ans.
Examens de la vue	50 \$ tous les deux ans (chaque année pour les personnes à charge de moins de 18 ans). Inclus dans le maximum applicable aux soins de la vue indiqué ci-dessus.		

	Formule standard	Formule standard avec assurance dentaire	Formule étendue
Services paramédicaux			
Services paramédicaux	300 \$ par catégorie de praticiens, jusqu'à un maximum global de 500 \$ par année pour toutes les catégories. Comprend les services d'acupuncteurs, de chiroprodistes, de chiropraticiens, de naturopathes, d'ostéopathes, de podiatres, de psychologues (60 \$ par visite, maximum de sept visites par année), de physiothérapeutes, de massothérapeutes autorisés et d'orthophonistes.	300 \$ par catégorie de praticiens, jusqu'à un maximum global de 500 \$ par année pour toutes les catégories. Comprend les services d'acupuncteurs, de chiroprodistes, de chiropraticiens, de naturopathes, d'ostéopathes, de podiatres, de psychologues (60 \$ par visite, maximum de sept visites par année), de physiothérapeutes, de massothérapeutes autorisés et d'orthophonistes.	300 \$ par catégorie de praticiens, jusqu'à un maximum global de 650 \$ par année pour toutes les catégories. Comprend les services d'acupuncteurs, de chiroprodistes, de chiropraticiens, de naturopathes, d'ostéopathes, de podiatres, de psychologues (60 \$ par visite, maximum de dix visites par année), de physiothérapeutes, de massothérapeutes autorisés et d'orthophonistes.
Hospitalisation au Canada			
Hospitalisation	85 % des frais		
Hospitalisation en chambre à deux lits	175 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année.	175 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année.	200 \$ par jour, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année.
Hôpital de convalescence	20 \$ par jour pour une période maximale de 180 jours par événement.		
Services et articles médicaux			
Ambulance (au Canada)	Transport terrestre : aucun maximum.	Transport terrestre : aucun maximum.	Transport terrestre : aucun maximum. Transport aérien par service ambulancier : maximum de 5 000 \$ par événement.
Soins infirmiers privés	5 000 \$ par année (maximum à vie de 25 000 \$).		
Soins dentaires en cas d'accident	Maximum à vie de 5 000 \$.		
Appareils de correction auditive	350 \$ tous les cinq ans.	350 \$ tous les cinq ans.	500 \$ tous les cinq ans.
Best Doctors^{MD}	Service pratique auquel vous, votre conjoint, les enfants à votre charge, vos parents et beaux-parents pouvez avoir recours à tout moment pendant la durée du contrat. Best Doctors examinera votre dossier médical en profondeur et vous renseignera sur les ressources offertes au Canada ou ailleurs (disponibilité, processus de recommandation, coût, etc.).		

Nous sommes là pour vous aider. Appelez-nous ou visitez-nous en ligne dès aujourd'hui.



1-877-893-9893

entre 8 h et 20 h HE | du lundi au vendredi



Ouvrez une session sur **maSunLife.ca** et sélectionnez **mon centre financier > Demandes > Changement d'employeur**

	Formule standard	Formule standard avec assurance dentaire	Formule étendue
Services et articles médicaux Remarque : <i>Pour certains des services et des articles de cette liste, nous ne remboursons les frais qu'après avoir reçu la preuve que la personne assurée a demandé le financement approprié auprès du régime public. Consultez le contrat type pour en savoir plus.</i>	<p>Maximum global de 2 500 \$ par année pour l'ensemble des services et articles de cette catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attelles, bandages herniaires, appareils orthopédiques ou béquilles : 300 \$ • Prothèses mammaires : 200 \$ • Chaussures orthopédiques, modifications orthopédiques aux chaussures et orthèses (ordonnance requise) : 200 \$ • Glycomètre : 250 \$ tous les cinq ans • Autres : frais raisonnables normalement exigés pour services diagnostiques, plâtres, bas à varices, soutiens-gorge postopératoires, couvre-moignons, radiothérapie ou traitements de troubles de la coagulation du sang, administration d'oxygène, transfusions de plasma et transfusions sanguines, membres ou yeux artificiels et autres prothèses <p>Les frais énumérés ci-dessous sont soumis au maximum de 2 500 \$ par année propre à cette catégorie, jusqu'aux maximums à vie suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauteuils roulants : 4 000 \$ • Lits d'hôpital : 1 500 \$ • Perruques (nécessaires en raison d'alopécie, de chimiothérapie ou de radiothérapie) : 350 \$ 	<p>Maximum global de 2 500 \$ par année pour l'ensemble des services et articles de cette catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attelles, bandages herniaires, appareils orthopédiques ou béquilles : 300 \$ • Prothèses mammaires : 200 \$ • Chaussures orthopédiques, modifications orthopédiques aux chaussures et orthèses (ordonnance requise) : 200 \$ • Glycomètre : 250 \$ tous les cinq ans • Autres : frais raisonnables normalement exigés pour services diagnostiques, plâtres, bas à varices, soutiens-gorge postopératoires, couvre-moignons, radiothérapie ou traitements de troubles de la coagulation du sang, administration d'oxygène, transfusions de plasma et transfusions sanguines, membres ou yeux artificiels et autres prothèses <p>Les frais énumérés ci-dessous sont soumis au maximum de 2 500 \$ par année propre à cette catégorie, jusqu'aux maximums à vie suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauteuils roulants : 4 000 \$ • Lits d'hôpital : 1 500 \$ • Perruques (nécessaires en raison d'alopécie, de chimiothérapie ou de radiothérapie) : 350 \$ 	<p>Maximum global de 5 000 \$ par année pour l'ensemble des services et articles de cette catégorie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attelles, bandages herniaires, appareils orthopédiques ou béquilles : 500 \$ • Prothèses mammaires : 200 \$ • Chaussures orthopédiques, modifications orthopédiques aux chaussures et orthèses (ordonnance requise) : 200 \$ • Glycomètre : 300 \$ tous les cinq ans • Autres : frais raisonnables normalement exigés pour services diagnostiques, plâtres, bas à varices, soutiens-gorge postopératoires, couvre-moignons, radiothérapie ou traitements de troubles de la coagulation du sang, administration d'oxygène, transfusions de plasma et transfusions sanguines, membres ou yeux artificiels et autres prothèses <p>Les frais énumérés ci-dessous sont soumis au maximum de 5 000 \$ par année propre à cette catégorie, jusqu'aux maximums à vie suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauteuils roulants : 4 000 \$ • Lits d'hôpital : 1 500 \$ • Perruques (nécessaires en raison d'alopécie, de chimiothérapie ou de radiothérapie) : 500 \$

Soins médicaux d'urgence en voyage (à l'exclusion des affections préexistantes – appelez-nous pour en savoir plus)

Soins reçus hors de la province ou du pays

Frais couverts à concurrence de 1 million de dollars (maximum à vie) durant les 60 premiers jours suivant le départ, sous réserve d'une restriction de neuf mois relative aux affections préexistantes.

Assistance-voyage, assistance médicale, services et soutien à la famille, services supplémentaires (ex. : assistance en vue de retrouver des bagages perdus) dans les situations qui découlent d'une urgence médicale.

Cette couverture prend fin lorsque vous atteignez l'âge de 80 ans.

Remarque : La couverture des soins médicaux d'urgence en voyage ne s'applique pas aux affections préexistantes. Une affection préexistante est un état de santé dont les symptômes sont apparus ou ont requis une attention médicale, une hospitalisation ou un traitement (y compris un changement de médicaments ou à la posologie des médicaments) au cours des 9 mois précédant le départ de la province de résidence. Certaines clauses peuvent s'appliquer, veuillez lire attentivement votre contrat avant de partir en voyage.

	Formule standard	Formule standard avec assurance dentaire	Formule étendue
Frais dentaires			
Soins dentaires couverts <i>(Une période d'attente d'un an s'applique dans le cas des soins dentaires de restauration)</i>	Aucune couverture	Remboursement à 80 % pour les soins dentaires de diagnostic et de prévention : examens buccaux, examens périodiques (tous les 9 mois), détartrage et aplanissement des racines, extractions mineures, mainteneurs d'espace pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Remboursement à 50 % pour les soins dentaires de restauration : endodontie (traitement de canal), parodontie, couronnes (et réparations aux couronnes), incrustations de surface, prothèses amovibles (ajustements et réparations), ponts, soins chirurgicaux, chirurgies bucco-dentaires majeures et anesthésie, administration de médicaments par injection et frais de laboratoire. Maximum annuel de 700 \$ applicable à l'ensemble des soins dentaires admissibles.	Remboursement à 80 % pour les soins dentaires de diagnostic et de prévention : examens buccaux, examens périodiques (tous les 9 mois), détartrage et aplanissement des racines, extractions mineures, mainteneurs d'espace pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Remboursement à 50 % pour les soins dentaires de restauration : endodontie (traitement de canal), parodontie, couronnes (et réparations aux couronnes), incrustations de surface, prothèses amovibles (ajustements et réparations), ponts, soins chirurgicaux, chirurgies bucco-dentaires majeures et anesthésie, administration de médicaments par injection et frais de laboratoire. Maximum de 750 \$ applicable à l'ensemble des soins dentaires admissibles durant la première année civile de couverture; maximum global de 1 000 \$ par année civile pour les années subséquentes.

Ce résumé n'inclut pas tous les renseignements sur ces produits. Veuillez communiquer avec la Sun Life pour connaître l'ensemble des conditions, des exclusions et des restrictions qui s'appliquent aux contrats décrits ci-dessus.

Options pour votre argent

Régime collectif Nouveaux choix – pour vous et votre conjoint

Nous faisons en sorte qu'il soit facile pour vous de gérer et de faire fructifier l'argent accumulé dans votre régime de retraite et d'épargne au travail.

À la suite d'un simple appel, vous et votre conjoint pouvez profiter de ce qui suit :

- Conseils pratiques et soutien continu—nous revoyons vos placements avec vous pour vous aider à atteindre vos objectifs de retraite. Maintenant et dans l'avenir.
- Barème de frais par paliers—le régime collectif Nouveaux choix vous donne la possibilité de payer des frais moins élevés à mesure que votre épargne s'accumule.
- Options de placement diversifiées—bénéficiez d'un choix de plus de 100 fonds de placement provenant de gestionnaires de placements institutionnels de premier ordre. Cela inclut plusieurs des fonds déjà offerts par votre régime au travail.



La Sun Life offre d'autres produits d'assurance-santé.
Renseignez-vous auprès d'un conseiller en services financiers en appelant au **1-877-893-9893**.

Besoin d'aide?



- Pour parler à l'un de nos conseillers autorisés, appelez au **1-877-893-9893**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE. Si vous préférez recevoir de l'aide et des conseils en personne, nous vous recommanderons un conseiller Sun Life près de chez vous.
- Vous trouverez d'autres outils et des articles sur **SunLife.ca > Découvrir les produits > Placements > Épargne-retraite au travail > Vous quittez un emploi avec régime de retraite, REER collectif ou régime d'épargne?**

Protection des renseignements personnels

Pour le groupe Sun Life, la protection de vos renseignements personnels est une priorité. Nous conservons de façon confidentielle des renseignements personnels sur vous et sur les produits et services que vous avez souscrits auprès de notre organisation, pour vous offrir des produits et services de placement, d'assurance et de retraite qui vous aideront à atteindre vos objectifs financiers à toutes les étapes de votre vie. Pour y arriver, nous devons recueillir, utiliser et transmettre vos renseignements personnels à des fins de tarification, d'administration, d'évaluation des dossiers de règlement, de protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses représentations, ainsi qu'à des fins juridiques, réglementaires ou contractuelles. Cela peut nous aider aussi à vous informer sur d'autres produits et services qui pourraient répondre à vos besoins en constante évolution. Les seules personnes qui ont accès à vos renseignements personnels sont nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers) et les tiers fournisseurs de services, de même que nos réassureurs. Toute personne que vous aurez autorisée pourra également avoir accès à vos renseignements personnels. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur du Canada, et vos renseignements personnels pourraient alors être régis par les lois qui sont en vigueur dans d'autres pays. Vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, le cas échéant, nous demander par écrit d'y apporter des corrections. Pour en savoir davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le SunLife.ca/confidentialite.

Best Doctors^{MD} et le logo de croix étoilée sont des marques de Best Doctors, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays. Ces marques sont utilisées sous licence. Tous les énoncés relatifs aux services de Best Doctors^{MD} proviennent de la société Best Doctors et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne peut pas garantir l'accessibilité aux services et se réserve le droit d'y mettre fin à n'importe quel moment.

La vie est plus radieuse sous le soleil

